

CHATOU. Les défenseurs des animaux contre le Cirque de Rome

Une centaine de manifestants opposés aux animaux dans les cirques ont dénoncé la présence du Cirque de Rome sur le mail de l'île des Impressionnistes.

Une centaine de manifestants opposés aux animaux dans les cirques ont dénoncé la présence du Cirque de Rome sur le mail de l'île des Impressionnistes. Les manifestants étaient présents à l'initiative de l'association Paris Animaux Zoopolis.

« Cette association a été créée il y a deux ans. Notre mission est de défendre les animaux sans distinction d'espèces, notamment à Paris. L'une de nos campagnes vise à interdire l'utilisation d'animaux dans les cirques en France », explique Amandine Sanvisens, cofondatrice de l'association.

Selon la bénévoles, « une enquête a démontré que le Cirque de Rome reçoit des aides du ministère de la Culture alors même que l'un des critères d'exigibilité de ce ministère n'est pas rempli. En l'occurrence, le cirque doit être doté d'un chapiteau de moins de 500 places. Ce cirque possède deux chapiteaux de 1 000 et de 2 000

places. Nous demandons la fin du versement de subventions au Cirque de Rome. »

Des propositions de loi

Le Cirque de Rome possède une quarantaine d'animaux, des primates et des fauves. « Selon la Fédération des vétérinaires d'Europe, les besoins de ces animaux sauvages ne peuvent pas être satisfaits parce qu'ils sont en captivité en permanence, une captivité itinérante », poursuit la jeune femme.

L'association estime que 28 pays dans le monde ont interdit les cirques avec des animaux. « En France, une centaine de villes ont pris position. En novembre, la commune de Montpellier a voté un vœu à l'unanimité visant à demander une loi au gouvernement. La Corse s'est aussi positionnée en tant que Région. De plus en plus d'élus locaux réclament une loi. » D'après Amandine Sanvisens, « deux propositions de lois ont été



Selon l'association, les cirques avec des animaux sont confrontés à une chute de leur fréquentation.

déposées en moins d'un an et demi par des députés ». « 67 % de la population demande l'interdiction des animaux dans les cirques. Soit le gouvernement décide d'enca-

drer une transition vers des cirques sans animaux, soit ces cirques vont être contraints de fermer à cause d'une chute de leur fréquentation... »

Le cirque partira le 2 janvier

La maire adjointe au commerce, Michèle Grellier était sur place. « Ce cirque s'est installé illégalement en enlevant des

plots et en ouvrant le portail donnant accès au mail. Nous avons porté plainte contre ses responsables qui ont eux-mêmes engagé une action devant la justice. Un nouveau cirque devait arriver le 3 janvier mais il a annulé sa venue. Nous allons avoir une perte financière... », déplore la collaboratrice du maire, Eric Dumoulin. Les membres du cirque ont indiqué qu'ils quitteront leur emplacement le 2 janvier. « Nous partirons le 2 janvier, comme cela est prévu. La Commission de sécurité de la ville a donné un avis favorable à notre installation c'est pour cela que nous sommes ouverts. Nous avons le droit de travailler... Des millions de gens vont au cirque traditionnel. Nous avons fait salles pleines quand nous étions au Vésinet », explique Roger Dumas, un dirigeant du Cirque de Rome.

S.R.